

LIFE

APPEL À PROJETS
PUITS A MOTRICITE HUMAINE

SUD MAROC - JUILLET 2020

A l'attention d'associations à but non lucratif

Life est une ONG humanitaire française engagée dans des actions de solidarité et de développement depuis 2009 et dont le champ d'action s'étend de l'Afrique à l'Asie dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la reforestation. LIFE apporte un appui technique et financier et recherche de nouveaux partenaires intéressés par ce projet d'adduction en eau.

2. Objectif de l'appel à projets

2.1 Objectifs généraux et types de bénéficiaires

Dans le cadre de son programme d'adduction d'eau, LIFE est à la recherche d'associations à but non lucratif de droit marocain spécialisées dans le domaine de l'eau et basées dans la région de Ouarzazate qui pourraient mettre en œuvre un programme de construction de puits à motricité humaine (PMH).

Au cours de la première année, l'objectif de ce projet pilote est de permettre l'accès à l'eau potable à des populations vulnérables issues de zones rurales, en y réalisant des puits mécanisés (PMH). Les années suivantes, lorsque le partenariat est consolidé, de plus grandes tranches de puits sont financées. En outre, ces installations d'adduction d'eau peuvent être également réalisées dans une optique de développement agricole.

L'ONG LIFE soutient des projets autonomes, portés par des associations locales à but non lucratif et dont les objectifs sont clairs, pertinents et durables. Ces projets de 5 puits dans un premier temps puis de 15/20 puits par tranche, doivent être réalisés dans un délai de 6 mois et être pérennes c'est-à-dire qu'ils se maintiendront dans le temps grâce à des mécanismes d'autofinancement mis en place par le comité de gestion de l'eau, dès le démarrage du projet.

Les ouvrages sont réalisés par l'association locale, partenaire de LIFE, avec l'aval et le soutien de la population. La participation des bénéficiaires au projet est primordiale. Pour ce faire, un Comité de Gestion collective de l'Eau (CGE) devra être créé au sein de chaque village. L'objectif visé, à la livraison des travaux par l'association partenaire, est de responsabiliser les bénéficiaires du projet afin qu'ils soient en capacité d'entretenir et de réparer si besoin, les réalisations.

2.2 Types de structures

Les ouvrages qui peuvent être réalisés sont des puits à motricité humaine (PMH).

2.3 Critères spécifiques

Les puits doivent être installés en prenant en compte les caractéristiques suivantes :

- Absence d'accès à l'eau potable à proximité des habitations
- Absence de réseaux publics
- Points d'eau difficiles d'accès du fait de la distance (+ 500 m), ou de la qualité de l'eau (insalubrité, maladies)

Populations ciblées :

- Communautés rurales non raccordées / éloignées des réseaux de raccordement, et ne disposant pas de ressources suffisantes pour construire un puit - Communautés exposées aux risques de maladies liées à l'eau
- Le nombre de bénéficiaires est d'environ 300 personnes.

Résultats attendus :

- Accès à l'eau effectif pour les populations bénéficiaires (qualité et durée de fonctionnement, de fréquentation du point d'eau).
- Réduction des risques de maladies par la consommation d'eau potable.
- Amélioration générale du cadre de vie des populations bénéficiaires.
- En plus des critères énumérés ci-dessus, l'organisation candidate devra prendre en compte les considérations qualitatives suivantes et les expliciter dans sa proposition.

La priorité est donnée aux associations respectant les critères suivants :

- Développement économique et durable.
- Efficacité potentielle du projet (ratio coûts-bénéfices) et cohérence.
- Implication directe des populations dans le projet.
- Compétences administratives et engagement de l'organisation candidate.
- Pérennité du projet (technique, financière, sociale, etc.).
- Effets mesurables et concrets du projet.
- L'association accepte le tournage de films vidéo et la prise de photos qui seront mis en ligne sur le site Internet de LIFE.
- La candidature doit comprendre le formulaire rempli en français et envoyé en format .pdf.

3. Financement et engagement

3.1 Budget

Le budget est de **2 000 euros** par puits mécanisé. Ce budget comprend tous les coûts portés par l'association sur place, incluant l'achat du matériel, la main d'œuvre, les frais de fonctionnement, les frais administratifs, etc.

3.2 Rapports techniques

Dans le cadre du partenariat, un tableur de monitoring devra être rempli chaque mois et envoyé à LIFE afin de nous tenir informés de l'avancement du projet.

Ces tableurs doivent décrire l'évolution du projet dans les délais définis et donc spécifier les problèmes éventuels rencontrés.

Une analyse de l'eau doit être faite et fournie à LIFE avant la construction définitive du puits.

3.3 Rapports financiers

De même, dans le cadre du partenariat, un rapport financier final sera fourni par l'organisation à la fin des travaux. Ce rapport devra comprendre les dépenses effectives auquel seront jointes les factures, ceci afin de permettre à LIFE d'évaluer la bonne utilisation des fonds et ainsi la réussite du projet et sa reconduite potentielle pour les années à venir.

4. Éligibilité

4.1 Types d'organismes recherchés

Sont uniquement éligibles les structures porteuses d'un projet éligible au sens du présent appel à projets et répondants aux critères suivants :

- Être une structure à but non lucratif (ONG, association, coopérative) de droit marocain, enregistrée auprès des bureaux d'immatriculation concernés.
- Être en mesure de fournir des rapports moraux et financiers.
- Disposer d'une équipe de professionnels en capacité de mener à bien des projets d'envergure.

Ne peuvent pas se présenter en tant que candidats :

- Les organismes liés à des entreprises (comité d'entreprise, syndicats professionnels, etc.)
- Les organismes publics
- Les structures/entreprises privées
- Les particuliers

4.2 Date de soumission

L'envoi de la proposition de projet doit se faire électroniquement **jusqu'au 31 juillet 2020 à minuit** à cette adresse mail suivante : fatima.latrache@life-ong.org

L'envoi de la candidature donnera lieu à un accusé de réception.

Si l'organisation candidate a des questions concernant la procédure et les documents à remplir, celle-ci peut nous contacter par messagerie électronique, à la même adresse.

4.3 Processus de sélection

Les candidatures seront examinées au cours de la semaine suivante.

Seules les candidatures ayant respecté les critères définis dans le présent document seront sélectionnées pour une évaluation plus approfondie.

